

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 mars 2021 à 18h30, à huis-clos.

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHEREAU Pauline , TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel, PANCRACIO Amélie, FOURNIER Pascal, ROUX Frédéric, MARTIN Camille, SIMON Baptiste.

ABSENTS EXCUSES : Sylvain CREGUT (pouvoir à M. le Maire), Estel BOUCHE (pouvoir à Mme Amélie PANCRACIO).

Mme Amélie PANCRACIO est désignée secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU C.C.A.S. :

Dépenses fonctionnement :	5.666,60 €
Recettes fonctionnement :	4.930,00 €
Résultat CA 2019 :	690,73 €
Résultat de l'exercice 2020 :	-736,60 €
Déficit fonctionnement à reporter sur le budget 2021 :	-45,87 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES :

Dépenses fonctionnement :	4.611,05 €
Recettes fonctionnement :	6.985,00 €
Résultat CA 2019 :	2.555,97 €
Résultat de l'exercice 2020 :	2.373,95 €
Excédent fonctionnement à reporter sur le budget 2021 :	4.929,92 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE L'ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement :	53.475,47 €
Recettes fonctionnement :	58.945,86 €
Résultat CA 2019 :	589,63 €
Résultat de l'exercice 2020 :	5.470,39 €
Excédent fonctionnement à reporter sur le budget 2021 :	6.060,02 €

INVESTISSEMENT

Dépenses investissement :	466.331,79 €
Recettes investissement :	481.380,50 €
Résultat CA 2019 :	- 45.202,08 €
Résultat de l'exercice 2020 :	15.048,79 €
Déficit investissement à reporter sur le budget 2021 :	- 30.153,29 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE :**FONCTIONNEMENT**

Dépenses fonctionnement :	598.797,83 €
Recettes fonctionnement :	776.399,13 €
Résultat CA 2019 :	199.450,33 €
Résultat de l'exercice 2020 :	177.601,30 €
Excédent fonctionnement à reporter sur le budget 2021 :	320.405,67 €

INVESTISSEMENT

Dépenses investissement :	152.031,93 €
Recettes investissement :	120.314,42 €
Résultat CA 2019 :	- 50.781,96 €
Résultat de l'exercice 2020 :	- 31.717,51 €
Déficit investissement à reporter sur le budget 2021 :	- 82.499,47 €

M. Frédéric ROUX s'interroge sur le paiement de l'assurance du bâtiment de la Société de Chasse. En effet, cette dernière en prend déjà une : est-il nécessaire d'en payer deux ? Il conviendra de vérifier les conditions.

Au sujet du Service incendie (art. 6553), M. Pascal FOURNIER tient à préciser que cette somme à hauteur de 11.221,22 € devrait être doublée s'il n'y avait pas de pompiers volontaires sur la commune.

M. Pascal FOURNIER s'interroge sur l'application de la Loi Montagne concernant le versement des redevances : ces dernières sont calculées en fonction du nombre de passage pendant la période hivernale et non estivale. Mme Amélie PANCRACIO précise que le texte législatif est très complexe et qu'a priori, cela est calculé par rapport aux nombres de forfaits de ski. M. le Maire s'est entretenu avec MM. Le Sous-Préfet d'Issoire, le Maire de Besse et Saint Anastaise et le Maire du Mont Dore à ce sujet. Il enverra un courrier à l'attention de M. le Sous-Préfet pour demander une indemnité.

M. le Maire explique, quand raison de la crise sanitaire, de nombreux travaux ont été décalés ; et qu'en conséquence, la commune n'a pas reçu les factures sur l'année 2020.

Les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes (Caisse des Ecoles, CCAS, Assainissement) présentés par le doyen du Conseil municipal, M. Daniel VAUZEILLES, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS

1. Création du poste « Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe »

M. le Maire explique que Mme Florence DELAIGUE peut, de par son ancienneté, prétendre au grade « d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe » ; et que par conséquent, la création de ce poste est nécessaire.

Mme Amélie PANCRACIO demande, si les Lignes Directrices de Gestion (L.D.G.), qui comprennent un volet sur la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et un volet sur la promotion et la valorisation des parcours professionnels, n'ont pas été votées, s'il y a la possibilité d'embaucher ou de créer un poste. Elle propose d'étudier et de définir une politique de gestion du personnel en commission.

MM. Baptiste SIMON et Pascal FOURNIER souhaite avoir plus d'éléments pour se prononcer ; surtout, en matière de rémunération (impact possible sur le prochain budget).

M. le Maire demande à ce que le Centre de Gestion soit saisi pour obtenir toutes les informations nécessaires au vote. Cette proposition de délibération sera représentée au vote ultérieurement.

2. Fermier SUEZ

a) Le règlement de service

M. le Maire rappelle, qu'en cas de cession d'un bien immobilier, un rapport de contrôle de conformité d'assainissement collectif doit être présenté.

Il fait part, ainsi, d'une proposition de règlement de service modifié à l'article 6.3 en ce sens ; et lit l'annexe I : « *La présente annexe précise le montant des frais divers tels que décidés par la Collectivité. Les tarifs indiqués sont ceux applicables à la date d'adoption du règlement de service par la Collectivité. Sur simple appel téléphonique auprès de l'Exploitant du service, vous pouvez prendre connaissance des derniers tarifs en vigueur. Frais – Pénalité pour retard de paiement de votre facture : 15€ HT ; Contrôle de conformité de branchement : 163,46 € HT* ».

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la validation de ce règlement de service.

b) Entretien des bouches et poteaux incendie

M. le Maire explique, qu'à ce jour, on recense une trentaine de poteaux d'incendie sur la commune ; et que le SDIS souhaite s'assurer de la pression suffisante en cas d'utilisation lors d'intervention.

Afin de les entretenir correctement, M. le Maire propose de signer un contrat de prestation de service avec le prestataire « SUEZ EAU France S.A.S. ». Les contrôles seraient faits tous les 2 ans.

M. Frédéric ROUX demande si cette prestation est à la charge de la commune. M. le Maire répond que le coût annuel est de 75,06€ H.T. par poteau et bouche d'incendie et que cela couvre la commune en cas de litige.

M. Pascal FOURNIER souhaite que la commission des travaux étudie le déplacement du poteau d'incendie de Varennes. En effet, il y a de nombreuses habitations en bois dans ce secteur : c'est une mesure de sécurité. Il conviendra d'étudier les coûts et les moyens pour le déplacer.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la validation de ce contrat et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour le signer.

M. Frédéric ROUX s'interroge sur la dimension du périmètre d'intervention et M. Daniel VAUZEILLES évoque le problème de réserve d'eau pour les villages de Montmie, Surain, Dyane (problème avec la réserve d'eau). M. Pascal FOURNIER explique que les pompiers peuvent intervenir avec un Camion Citerne Forestier Moyen (C.C.F.M.) et une réserve d'eau mobile.

c) Surveillance et entretien des stations d'épuration de Montaleix et Bressouleille

Le tarif (sans le curage) est de 2.027 € H.T. Un autre devis a été demandé pour faire diminuer le prix.

M. Frédéric ROUX précise que la station d'épuration de Bressouleille est coupée l'hiver et qu'elle ne fonctionne pas. M. le Maire répond que son changement pourra être réalisé qu'après la validation du diagnostic.

d) Révision des tarifs dans les villages

Le dossier est en cours d'étude.

3. Subvention REGION Auvergne-Rhône-Alpes

M. le Maire fait part de la possibilité de déposer des demandes de subvention « Bonus Relance 2020-2021 » auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour plusieurs projets de la commune. Et pour cela, il convient de valider des devis relatifs à ces travaux.

a) Cloisons modulaires pour le bureau de M. le Maire

Afin de fermer le bureau de M. le Maire, de manière provisoire et pour plus de discrétion, trois devis ont été demandés. Mme Amélie PANCRACIO explique que chaque devis propose une prestation différente (délais, types de cloisons...) et que le moins disant est celui de CHARTRON SAS pour 4.117,30 € H.T.

M. le Maire propose ce devis au vote.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la validation de ce devis.

b) Robinets thermostatiques

M. le Maire explique, qu'actuellement, les robinets des chauffages de la mairie ne se règlent pas et que la consommation de fioul domestique ne peut être maîtrisée. Ainsi, il propose un devis de SAS TINET EVOLUTION pour l'installation de robinets thermostatiques, qui permettra d'avoir une meilleure gestion de la chaleur, pour un montant de 2.669,00 € H.T.

Parallèlement, il explique que l'entreprise chargée de l'entretien de la chaudière n'a pas réalisé les prestations correctement et que par conséquent, cette dernière est « encrassée ». Il fait part d'un devis pour l'entretien de la chaudière par une autre entreprise. SAS TINET EVOLUTION propose un devis à hauteur de 195 € H.T.

Les membres de Conseil municipal votent à l'unanimité la validation de ces deux devis.

c) Isolation des combles

Mme Amélie PANCRACIO présente le devis de la société FRANCE BOIS ISOLATION – FBI relatif à l'isolation des combles de la mairie pour un montant de 11.800€ H.T. et explique qu'il est possible de bénéficier de prime CEE EBS. Elle propose de donner l'autorisation à M. le Maire de demander la subvention REGION sur la base de ce devis mais également de demander un autre devis pour comparer les tarifs.

Les membres de Conseil municipal votent à l'unanimité la validation de cette proposition.

d) Aire de jeux

Mme Amélie PANCRACIO et M. le Maire présente trois devis :

- Structure « trois tours » : 11.900,99 € H.T.
- Structure « une tour » : 9.175,99 € H.T.
- Tyrolienne : 7.077 € H.T. livrée + 2.500€ H.T. pose

M. Pascal FOURNIER précise que le démantèlement des anciens jeux sera réalisé par les employés communaux.

Les membres de Conseil municipal votent à l'unanimité le devis pour la structure « une tour » pour un montant de 9.175,99 € H.T.

e) Toit en chaume de la cabane RABANY

M. le Maire rappelle la validation du devis à hauteur de 5.815,00€ H.T. pour la réalisation d'un toit en chaume de la cabane RABANY et les demandes de subvention réalisées auprès de la Communauté de Communes (2.500€ H.T.) et du Conseil départemental (FIC 1.337€ H.T.).

Il propose de faire une demande subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les membres de Conseil municipal votent à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

f) Réaménagement du stationnement de la Vallée de Chaudefour

M. Pascal FOURNIER a rencontré plusieurs entreprises de travaux publics et est en attente de leur devis respectif.

Ce réaménagement permettra d'assurer une meilleure sécurité sur la voie publique et d'installer correctement les horodateurs.

Les membres de Conseil municipal votent à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour présenter le devis de l'entreprise la moins disante.

4. Opération Collective « SOLAIRE Dôme »

M. le Maire présentera le dossier ultérieurement.

5. Renouvellement de contrat de Mme Murielle RIGAUD

M. le Maire explique que Mme Murielle RIGAUD travaille 11h maximum par semaine en tant qu'agent d'entretien et propose de renouveler son contrat dans les mêmes conditions pour les trois prochains mois. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, son nombre d'heures pourra être augmenté pendant la période estivale.

Les membres de Conseil municipal votent à l'unanimité le renouvellement de son contrat sur 11 heures pour les trois prochains mois.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Formation sur l'urbanisme

M. le Maire rappelle que les membres du Conseil municipal sont conviés à une formation « Urbanisme » le vendredi 9 avril 2021 à partir de 17h30.

2. Exploitation V.T.T.

M. le Maire lit le mail de M. ROLLAND qui met en place une location de vélo électrique sur la commune dès que possible les week-ends.

M. le Maire explique qu'il a contacté l'association Bureau Montagne pour les informer de cette nouvelle activité (et éventuellement concurrence) pour connaître son avis. A priori, l'association n'y voit aucun inconvénient mais au contraire un complément d'activités (sans concurrence).

M. ROLLAND demande la mise à disposition d'un lieu avec prises électriques pour y installer un camion avec des trottinettes et des V.T.T. électriques.

M. le Maire propose à M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE de le contacter pour le choix de l'emplacement. Ce dernier précise que l'activité doit être étudiée et que des tracés doivent être donnés aux utilisateurs.

Mme Amélie PANCRACIO propose de lui mettre à disposition gratuitement un emplacement au bourg.

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE se charge de gérer le dossier et de prendre contact avec lui.

3. Courriers Montaleix

M. le Maire explique que les agents ont nettoyé les rues du lieu-dit Montaleix et ont enlevé des bâches, des pneus... Les fossés ont été refaits. Dès le lendemain de cette remise en état des voies communales, de nouveaux détritiques ont été retrouvés et les fossés ont été détériorés. Du lisier sort d'un conduit PVC et des habitants du village se plaignent de la propreté.

Au vu de ces incivilités, M. le Maire lit une proposition de courrier à envoyer aux deux exploitants agricoles à l'origine du problème. Il demande l'avis des membres du Conseil municipal pour savoir s'il faut envoyer ce courrier et en espérer un changement de comportement.

Mme Camille MARTIN propose d'aller directement rencontrer les exploitants.

M. le Maire rappelle que ce type de courrier a déjà été envoyé auprès d'autres administrés et que la situation avait rapidement changé à la suite. Il propose aussi de le transmettre à l'avocate pour s'assurer de son bien-fondé et des suites possibles.

Mme Camille MARTIN pense que M. le Maire et la commission des travaux doivent se rendre directement sur place et en discuter pour trouver une solution.

M. le Maire projette sur l'écran des photos de bâches, de pneus ... dans les rues du lieu-dit.

Les membres du Conseil municipal souhaitent que M. le Maire prenne contact avec les deux exploitants agricoles par téléphone ou de visu afin de trouver une solution.

4. SFR - Implantation d'une nouvelle antenne à Varennes

M. le Maire lit le mail de SFR au sujet de l'implantation d'une nouvelle antenne à Varennes et présente la zone à couvrir pour améliorer le réseau à l'écran.



M. le Maire propose de ne pas autoriser l'implantation de cette antenne.

Mme Pauline BOUCHEREAU demande si elle est autorisée en termes d'urbanisme (notamment au niveau de l'impact visuel) : il conviendra de vérifier avec le futur P.L.U.

Les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas l'installation de cette antenne sur la commune.

5. M.N.S.

M. le Maire fait part de son entretien avec M. François AUBERTY (Adjoint à Murol) au sujet des besoins en matériel (2 postes portatifs, plan dur, maintient tête, coquille ...) des M.N.S. pour la prochaine saison estivale : le montant de ces dépenses s'élèverait aux alentours de 500€.

M. Pascal FOURNIER demande si les M.N.S. peuvent fermer la patageoire le soir, à 18h, en même temps que la baignade. Il conviendra de vérifier s'il est possible de rajouter cette condition à leur contrat de travail.

6. Achat d'un tracteur

M. Pascal FOURNIER a fait réaliser trois devis et fera un point prochainement sur l'achat éventuel d'un tracteur et/ou d'une épareuse avec la commission des finances et la commission des travaux en vue de remplacer le Mercedes UNIMOG et son épareuse qui date toutes deux de 1983.

Il conviendra de se renseigner sur l'obtention ou non de subvention pour l'achat de cette dernière, de réaliser les publications en ligne et de réaliser le montage de l'appel d'offre.

7. Horodateurs

M. le Maire fait un point sur le travail de la commission « Horodateurs ». Cette dernière propose de mettre deux horodateurs sur le parking de Chaudefour et de ne pas en installer sur les parkings P2 et P3 du lac. Ainsi, le coût de cette mise en place resterait inférieure à 40.000€ et ne nécessiterait pas ni procédure en ligne, ni d'appel d'offre.

Les membres du Conseil municipal sont d'accord avec cette proposition.

Parallèlement, M. Baptiste SIMON demande la mise en place de panneaux de stationnement pour une question de sécurité le long des trottoirs au lac.

8. Maison de la réserve de la Vallée de Chaudefour

M. Daniel VAUZEILLES demande si M. le Maire a reçu un devis relatif à la réparation du toit de la maison de la réserve. M. le Maire répond qu'il a reçu un devis de BAPT inférieur à 2.000€ et qu'il sera envoyé à l'assurance pour prise en charge.

Il est 21h40, la séance du conseil est levée.